



INFORUP

Semaine du 24 au 28 octobre 2016

NON-APPLICATION DU MECANISME DE STABILISATION POUR LES BANANES

GUATEMALTEQUES : Le 21 octobre dernier, la Commission européenne a adopté une décision d'exécution afin de ne pas appliquer le mécanisme de stabilisation pour les bananes alors que le Guatemala a dépassé ses volumes d'exportation. Pour rappel, ce mécanisme prévoit que lorsque les pays tiers dépassent le tonnage - agréé dans les accords commerciaux - de bananes exportées vers l'UE, la Commission examine le marché communautaire et peut, si ce marché est perturbé par ces afflux supplémentaires de marchandises, prendre des mesures (notamment ne plus accorder de tarif douanier préférentiel pour les quantités supplémentaires). La production guatémaltèque représente 3,4 % des importations totales de bananes vers l'UE. Cette décision de la Commission renforce le précédent des années 2014 et 2015, lorsque le Pérou (4,3 % des exportations totales vers l'UE) avait également dépassé le seuil de déclenchement sans pour autant que la Commission ne décide d'actionner ce mécanisme. Cela risque fort de faire jurisprudence lorsque des pays plus gros exportateurs vers l'UE se trouveront dans la même situation de dépassement des volumes qui leur sont attribués. En outre, le Pérou a encore dépassé en 2016 le seuil prévu, le 19 octobre dernier. La Commission rendra sa décision d'exécution début décembre. Ces niveaux d'exportations sont très significatifs à l'échelle des productions des RUP. En effet, le niveau autorisé d'exportation vers l'UE des bananes guatémaltèques et péruviennes correspond à un total de 155 000 tonnes, c'est-à-dire près de 23 % du tonnage total de production communautaire présente sur le marché de l'UE. Actuellement, des négociations sont en cours au sein du trilogue portant sur le rapport de Marielle de Sarnez relatif au règlement (UE) n° 19/2013 sur la clause de sauvegarde bilatérale et le mécanisme de stabilisation pour les bananes dans le cadre de l'accord avec l'Équateur, trilogue suivi de près par Eurodom qui a déjà travaillé étroitement avec les eurodéputés sur ce sujet.

LA FEUILLE DE ROUTE DE LA COMMISSION POUR 2017 A ÉTÉ PRESENTÉE :

Fondé sur le discours sur l'état de l'Union prononcé par le président Juncker le 14 septembre dernier, le programme de travail de la Commission pour 2017 a été dévoilé mardi 25 octobre. Il recentre son action sur deux grands thèmes – l'emploi et la croissance d'une part, les enjeux migratoires d'autre part – et 10 priorités (croissance, marché unique numérique, énergie, stratégie spatiale, Union économique et monétaire, accords internationaux, terrorisme, migration, défense et procédure des actes délégués). Sur la base du programme de travail, la Commission, le Parlement européen et le Conseil vont à présent élaborer une déclaration conjointe sur des objectifs et des priorités fixés en commun pour 2017, afin de traduire rapidement les propositions en action et de produire des résultats concrets pour les citoyens. Les dossiers des négociations commerciales et du RGEC sont explicitement mentionnés dans les points d'intérêts de l'année.

ETUDE SUR LES EFFETS CUMULES DES ACCORDS DE LIBRE-ECHANGE SUR L'AGRICULTURE EUROPEENNE PREVUE POUR LE MOIS DE NOVEMBRE :

L'étude de la Commission européenne sur les effets cumulés des négociations de libre-échange sur le secteur agricole de l'UE devrait être présentée fin novembre au Parlement européen par les commissaires Cecilia Malmström (Commerce) et Phil Hogan (Agriculture). Selon un document des services de la DG TRADE, cette analyse « purement économique » n'abordera pas l'impact social ou environnemental et portera sur les projets d'accords de libre-échange conclus avec le Canada et le Vietnam, en cours de négociations avec les États-Unis, le Mercosur et le Japon, ou envisagés avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Thaïlande, les Philippines, l'Indonésie, la Turquie et le Mexique. Les résultats attendus de l'étude sont les conséquences en matière de modifications des échanges, de production et des prix, seulement au niveau de l'UE, sans analyse des barrières non tarifaires, explique le document. Selon des informations qu'Eurodom a pu obtenir auprès de différents interlocuteurs, cette étude n'abordera pas l'impact des accords sur l'économie locale et les productions d'export des Régions Ultrapériphériques, du fait de l'absence de matrices économiques adaptées.

UNE MODERNISATION DE L'ARSENAL DE DEFENSE COMMERCIALE DE L'UE AVANT LA FIN DE L'ANNEE :

Face à la contestation croissante de l'opinion publique à l'égard des accords de libre-échange, le Conseil européen est convenu, le vendredi 21 octobre dernier, de rendre la politique commerciale de l'UE plus robuste en dégagant un accord sur la modernisation des instruments de défense commerciale de l'UE avant fin 2016. « Nos citoyens manifestent de plus en plus de préoccupations sur les accords de libre-échange que nous négocions. Ils souhaitent que ce soit dans leur intérêt. Alors je crains que nous ne puissions pas

« négocier les accords de libre-échange à l'avenir si nous ne montrons pas que nous sommes sérieux quand il s'agit de protéger les consommateurs, travailleurs et entreprises européens », a expliqué à la presse le président du Conseil européen, Donald Tusk, à l'issue du sommet. « Nous avons fait quelques progrès aujourd'hui, les chefs d'État ou de gouvernement sont d'accord pour arriver rapidement à un accord sur la modernisation des instruments de défense commerciale », a ajouté M. Tusk, annonçant que les dirigeants des États membres avaient chargé les ministres du Commerce de boucler un accord, lors de leur réunion du 11 novembre prochain, sur le sujet. Le président de la Commission, Jean-Claude Juncker a commenté : « Tout en étant des défenseurs du libre-échange, nous devons faire en sorte que nous ne renoncions pas aux instruments de défense commerciale. J'ai insisté auprès des dirigeants pour que les États membres suivent les propositions de la Commission, ce que certains d'entre eux n'ont fait que d'une manière insuffisante. Nous avons des intérêts industriels qui sont des intérêts sociaux à défendre. Je n'accepte pas que l'Europe se désarme parce qu'elle veut plaire aux autres ». Dans leurs conclusions, les Vingt-huit affirment la nécessité de « combattre les pratiques déloyales efficacement et avec fermeté en recourant à des instruments de défense commerciale de l'UE qui soient efficaces face aux défis mondiaux ». « Il faut, pour cela, parvenir au plus vite, d'ici fin 2016, à un accord équilibré sur la position du Conseil concernant la modernisation de l'ensemble de tous les instruments de défense commerciale. Des dispositions adéquates devraient notamment être prévues pour faire face aux situations dans lesquelles les conditions du marché ne prévalent pas », ajoutent-ils. « Il y a des sensibilités différentes. Il y a ceux qui, par principe, font confiance au libre-échange. Et puis d'autres qui font en sorte qu'il puisse y avoir la protection, qui ne doit pas être excessive, mais qui doit néanmoins être affirmée quand il y a du dumping », a commenté le président François Hollande, soulignant aussi la nécessité que « l'accord climatique international de Paris trouve sa place dans la définition des règles du commerce mondial ». Enfin, le Conseil européen a défini la voie à suivre dans les négociations pour des accords de libre-échange avec d'autres « partenaires de premier plan ». Les Vingt-huit ont invité la Commission à « poursuivre activement » les négociations avec le Japon « en vue d'un accord politique d'ici fin 2016 », avec les États-Unis (TTIP) en vue d'un accord « ambitieux, équilibré et complet », et avec le Mercosur, en veillant à une ouverture des marchés « à l'avantage de toutes les parties ».

L'APPROBATION DU CETA EN BONNE VOIE APRES QUE LES REGIONS BELGES ONT OBTENU DES GARANTIES : Un accord a été trouvé dans la matinée de jeudi 27 octobre entre le gouvernement fédéral belge et les 7 entités fédérées belges pour lever le veto de trois d'entre elles - la Région wallonne, la Région Bruxelles-Capitale et la Fédération Wallonie-Bruxelles - à l'approbation par la Belgique de la signature de l'accord de libre-échange

UE/Canada (CETA). Désormais, c'est au tour de chaque parlement fédéré belge d'approuver aujourd'hui l'accord, puis il en sera de même pour les 27 autres Etats membres, par procédure écrite d'ici vendredi 28 octobre à minuit. Les réserves belges quant à la signature de ce Traité, formulée mardi 18 octobre, étaient portée par Paul Magnette, ministre-président socialiste de la région wallonne. Il ne s'agit pas de rejeter le CETA en bloc, mais d'obtenir davantage de garanties sur la protection des services publics et sur les mécanismes d'arbitrage privés, en particulier. Sur ce dernier point, M. Magnette expliquait : *« Nous pensons que les conflits entre les multinationales et les États doivent être tranchés par des juridictions publiques, qui défendent l'intérêt public, qui défendent l'environnement, la sécurité sociale et les secteurs publics »*. Premier ministre belge, Charles Michel, notait que, après l'alignement de la Bulgarie et de la Roumanie (qui contestaient l'accord pour des questions de visa, désormais résolues) *« La Belgique est le seul pays à ne pas donner son feu vert. C'est une situation délicate pour la Belgique et pour la crédibilité de l'Europe. Je mesure bien qu'il y a une préoccupation sur ce que cela signifie pour l'avenir du projet européen. Cela peut aussi signifier que la discussion avec le Royaume-Uni sera aussi complexe »*. Si certaines voix en ont profité pour critiquer la mixité de l'accord – qui prévoit donc d'être voté à la fois par chaque Etat membre et par l'UE – comme c'est le cas des chefs des groupes parlementaires PPE, l'Allemand Manfred Weber, et ADLE, le Belge Guy Verhofstadt. Ce dernier a déclaré : *« Le principal problème est qu'avoir un accord mixte est une procédure tout à fait irréaliste quand on sait qu'il y a 20 accords dans le pipeline. L'unanimité et les accords mixtes sont un problème institutionnel réel en Europe. Non seulement en ce qui concerne le commerce, mais aussi sur la Russie. C'est un peu ce qui se passe avec l'Europe »*. Ce point de vue a été réfuté par le Président du Conseil, Donald Tusk : *« Bien sûr, il ne sera pas plus facile de gouverner l'Europe avec cela. Mais personne ne changera le fait que l'UE est encore l'Union des États et non des institutions »*. Au final, les régions fédérées belges ont obtenu de conserver un droit de regard pendant l'application provisoire du CETA (après ratification par le Parlement canadien et le Parlement européen), notamment en matière d'agriculture. Elles ont également obtenu que le mécanisme d'arbitrage des litiges entre investisseurs et États prévu par l'accord - le système de Cour pour l'investissement (ICS) - ne sera mis en place qu'une fois le traité ratifié par l'ensemble des parlements nationaux dans l'UE. Les parlements fédérés belges réticents ont en conséquence affirmé qu'ils refuseraient de ratifier l'accord final (après l'approbation des Vingt-huit qui doit avoir lieu cette fin de semaine) si on restait *« sur la base du système de règlement des différends (...) tel qu'il existe aujourd'hui »*.

LE PARLEMENT EUROPEEN SOUTIENT LE PROJET DE REVISION DU CADRE FINANCIER PLURIANNUEL ET RECLAME UN BUDGET 2017 AMBITIEUX : Le

Parlement européen a soutenu, dans une résolution non législative adoptée ce mercredi 26 octobre en séance plénière, les principaux éléments de la proposition de la Commission révisant le cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020. Il demande surtout au Conseil de commencer à négocier avec lui sur ce dossier, lié, selon les eurodéputés, au budget 2017. En adoptant (446 voix pour, 181 contre et 60 abstentions) la résolution déposée par les rapporteurs Jan Olbrycht (PPE, polonais) et Isabelle Thomas (S&D, française), le PE accueille favorablement les propositions, dans le paquet CFP, concernant les extensions de flexibilité budgétaire, même s'il pense qu'il sera nécessaire d'aller plus loin, notamment s'agissant du renforcement de la réserve d'aide d'urgence et de l'instrument de flexibilité. Le PE dit donc « approuver » la proposition visant à instituer une réserve de crise de l'Union en tant qu'instrument permettant de réagir rapidement aux crises ainsi qu'aux événements ayant des répercussions graves sur le plan de la situation humanitaire ou sur celui de la sécurité. Il soutient la proposition de la Commission visant à utiliser les crédits « désengagés », mais fait valoir qu'ils ne sauraient constituer la seule source de financement pour cet instrument. « Il faudra réfléchir encore à son périmètre et à son financement », a déclaré Mme Thomas. La Commission s'est engagée à donner des détails sur les crédits désengagés et sur des limites à fixer aux crédits disponibles pour cette réserve. Le PE soutient également les propositions d'utilisation des 'dégagements d'office' à l'intérieur du budget européen. Ces crédits destinés à être dépensés au titre du budget de l'Union doivent logiquement être maintenus dans ce budget et ne pas en sortir, selon Mme Thomas. Cependant, les députés regrettent que la proposition de la Commission ne propose pas de relever les plafonds de dépenses pour la rubrique concernant la compétitivité, la rubrique cohésion et les rubriques justice et sécurité, ainsi que la rubrique traitant de l'UE dans le monde. Au sujet de l'initiative pour l'emploi des jeunes, 6 milliards de crédits ont été utilisés jusqu'alors. La proposition de la Commission ne prévoit qu'un milliard d'euros de renforcement jusqu'à 2020, ont déploré de nombreux députés. « Il faut a minima ajouter le même montant, soit six milliards d'euros pour la fin de la période budgétaire », a indiqué Mme Thomas. Qui plus est, de nombreux députés ont regretté l'absence du Conseil lors du débat sur la révision du CFP. Ils ont invité le Conseil à présenter sa position sur ce dossier et dit redouter des retards dans la procédure budgétaire, sachant que le Parlement européen souhaite négocier un compromis d'ici la fin de l'année sur le CFP et le budget 2017. Qui plus est, les députés européens ont adopté, le même jour, les amendements sur le budget 2017 ayant pour effet d'augmenter fortement les crédits et de dépasser les plafonds (2017) de la quasi-totalité des rubriques du cadre financier pluriannuel (CFP). Cette position du Parlement européen est diamétralement opposée à celle du Conseil, qui a officiellement déclenché la procédure de conciliation de trois semaines (jusqu'au 17 novembre). « Le combat va être dur, mais nous l'abordons avec confiance », a commenté le président de la commission des budgets du PE, Jean Arthuis (ADLE, français), à

l'issue du vote. Le Parlement européen fait donc pression sur le Conseil pour qu'il accepte de négocier un paquet comprenant la révision à mi-parcours du CFP et un compromis sur le projet de budget 2017. Le Parlement européen table sur 4 milliards d'euros de plus que ce que prévoyait la Commission européenne dans son projet de budget 2017. La tactique du Parlement consiste à obtenir des fonds supplémentaires pour les priorités de l'UE (migration, croissance et emplois), par le biais d'une révision dès 2017 du CFP. Les députés tablent sur un budget 2017 pour l'UE de 160,7 milliards d'euros en engagements (+4,1 milliards d'euros par rapport au projet de budget de la Commission) et de 136,7 milliards d'euros en paiements (+2,5 milliards). Enfin, les députés ont également augmenté les crédits d'engagement pour l'agriculture de 600 millions d'euros, afin de remédier à la crise dans le secteur du lait et aux effets de l'embargo russe sur les produits agroalimentaires de l'UE.

DEMANDE D'HARMONISATION CONCERNANT LES CONTROLES EN MATIERE DE PECHE DANS L'UE :

Le Parlement européen a réclamé, ce mardi 25 octobre lors de sa séance plénière, une harmonisation des contrôles des activités de pêche et une révision ciblée du règlement CE n° 1224/2009 instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche. La Commission européenne a confirmé qu'elle était en train d'évaluer ce règlement et qu'elle présentera en 2017 une proposition en ce sens. La Commission estime que des améliorations sont possibles, surtout en matière de mise en œuvre des règles dans les pays de l'UE. Les eurodéputés ont adopté (581 voix pour, 59 contre et 48 abstentions) le rapport d'initiative d'Isabelle Thomas (S&D, française) présentant des pistes pour harmoniser les contrôles de pêche en Europe. Ils demandent une formation au niveau européen des contrôleurs et un « référentiel unique » en matière de contrôles, a expliqué Mme Thomas, lors du débat en plénière, le lundi 24 octobre. Le Parlement européen prône l'harmonisation des sanctions et dit préférer les sanctions économiques (comme les arrêts temporaires d'activité) aux sanctions pénales. La même sanction devra être imposée pour la même infraction dans tous les pays de l'UE, a souligné Mme Thomas. Les eurodéputés recommandent d'appliquer des contrôles équivalents aux produits de la pêche importés, à la pêche à pied et de loisir, ainsi qu'à la flotte européenne pêchant dans les eaux hors UE et à la flotte des pays tiers pêchant dans les eaux de l'Union, « de manière à assurer un niveau équivalent d'accès pour l'ensemble du marché européen ». Le PE demande aussi de rendre obligatoire l'échange de données en relation avec la pêche INN (illicite, non déclarée et non réglementée). Enfin, l'hémicycle soutient l'inclusion de l'impact de la pêche de loisir dans le règlement révisé relatif au contrôle.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 31 OCTOBRE AU 04 NOVEMBRE 2016

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	CONSEIL DE L'UE	MINISTÈRES FRANÇAIS
Lundi 31/10				
Mardi 01/11				
Mercredi 02/11				
Jeudi 03/11				
Vendredi 04/11				